

Image not found or type unknown



## Categorie professionnelle pour façonnage et vente de bois de feu

Par **papycharlot**, le **13/02/2014 à 18:18**

je suis auto-entrepreneur pour vendre du bois de chauffage,adhérent au rsi. j'achète, avec un contrat une coupe de bois sur pied vendue à l'unité de produit.(300steres).suis je considéré comme un exploitant forestier pouvant conduire mon tracteur et ma remorque sans permis BE je ne suis pas affilié à la MSA

Par **moisse**, le **13/02/2014 à 20:22**

Bonsoir,rnPas de MSA, pas de plaques spéciales agricoles, les permis correspondant aux véhicules sont exigés.